

REGLEMENT POUR LES EPREUVES DE LA COUPE ROMANDE 2019

Chaque Club qui organise une épreuve de la Coupe Romande informe les Clubs concernés
Au moins 15 jours avant la compétition si possible.

Le lieu de l'épreuve.

Les heures d'ouverture des vestiaires et l'heure des départs.

La distance.

L'inscription souhaitée une semaine avant la date de la compétition.

Pas de finance d'inscription.

Les épreuves de la Coupe qui sont ajoutées à une compétition inscrite au calendrier de Swiss Walking sont soumises au règlement de la dite épreuve. (inscriptions)

Les catégories sont Elites – Vétérans - Hommes et Femmes – Walking et toutes catégories.

Nous rappelons que c'est un entraînement chronométré et jugé pour donner la possibilité aux marcheurs des Clubs Romands de préparer la saison vu le peu de compétition en début de calendrier.

Nous espérons que chaque Club propose les juges nécessaires.

Une finance d'environ 30 francs sera demandée à chaque société pour la proclamation des résultats lors de la dernière épreuve.

Va à : Swiss Walking et le site internet

Frédéric Bianchi

Marie Polli

Tous les Clubs Romands concernés

Plus de renseignements à votre disposition : Michel Martin 079 234 16 15

michelfsm@outlook.com

03.03.2019